Du 6 juillet
au 14 août

Planning du Centre Animation Jeunesse

Libercourt

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf du Pas-de-Calais

Planning du CAJ

Du 6 au 17 juillet

	Lundi 6 juillet	Mardi 7 juillet	Mercredi 8 juillet	Jeudi 9 juillet	Vendredi 10 juillet
10h – 12h	Petit déjeuner Présentation de l'équipe pédagogique. Présentation du planning d'activités 10h à 12h	Activités sportives 10h30 à 11h30	Atelier couture « Création de masques » * 10h30 à 12h	Tournoi Just Dance 10h30 à 11h30	Atelier couture « Création de masques » * 10h30 à 12h
13h30 – 18h	Création de gel hydro alcoolique de 14h à 17h30	Athlétisme avec l'étoile de Oignies sur le terrain synthétique 14h à 16h	**Initiation Escalade (Parkour) RDV à 13h30**	Activités sportives 14h à 16h	**Laser Wood RDV à 13h30**

	Lundi 13 juillet	Mercredi 15 juillet	Jeudi 16 juillet	Vendredi 17 juillet
10h – 12h	Tournoi Fifa 10h30 à 12h	Atelier couture « Création de masques »* 10h30 à 12h	Atelier cuisine 10h30 à 12h	Bataille navale géante 10h30 à 12h
13h30 – 18h	Sortie vélo 14h à 17h30	**Initiation escalade (Parkour) RDV à 13h30**	**Activité Bubble foot 14h à 17h**	Initiation drône 14h à 17h30

* Tous les ateliers coutures se feront avec une couturière professionnelle.

Planning du CAJ

Du 20 au 31 juillet

	Lundi 20 juillet	Mardi 21 juillet	Mercredi 22 juillet	Jeudi 23 juillet	Vendredi 24 juillet
10h – 12h	Atelier couture « Création d'un sac de plage » * 10h30 à 12h ou activités libres 10h30 à 12h	Activités sportives 10h30 à 11h30	Atelier couture « Création d'un sac de plage »* 10h30 à 12h Ou activités libres 10h30 à 12h	Atelier cuisine 10h30 à 12h Tournoi de PS4 10h30 à 12h	Création d'un escape game 10h30 à 12h
13h30 – 18h	**Stage de Menuiserie avec les services techniques Confection d'un salon de jardin 14h à 16h30**				
	Activités au CAJ 16h30 à 18h				

	Lundi 27 juillet	Mardi 28 juillet	Mercredi 29 juillet	Jeudi 30 juillet	Vendredi 31 juillet
10h – 12h	Création d'un escape game 10h30 à 12h	Activités sportives 10h30 à 11h30	Création d'un escape game 10h30 à 12h	Atelier cuisine 10h30 à 12h	Stage théâtre « scène de vie » 10h30 à 12h
13h30 – 18h	Stage théâtre « scène de vie » 14h à 16h30				**Accrobranche en vélo Départ à 14h**
	Activités à la carte de 16h30 à 18h				

* Tous les ateliers coutures se feront avec une couturière professionnelle.

Planning du CAJ

Du 3 au 7 août

<table>
<tr><th></th><th>Lundi 3 août</th><th>Mardi 4 août</th><th>Mercredi 5 août</th><th>Jeudi 6 août</th><th>Vendredi 7 août</th></tr>
<tr><td rowspan="2">10h
–
12h</td><td rowspan="2">Stage théâtre
« scène de vie »
10h30 à 12h</td><td rowspan="2">Activités sportives
10h30 à 11h30</td><td rowspan="2">Jeu « Santé Bien-être »
10h30 à 12h</td><td>Atelier cuisine
10h30 à 12h</td><td rowspan="2">Stage théâtre
« scène de vie »
10h30 à 12h</td></tr>
<tr><td>Street art
10h30 à 12h</td></tr>
<tr><td rowspan="2">13h30
–
18h</td><td rowspan="2">Babyfoot géant
14h à 17h</td><td colspan="3">Stage théâtre « scène de vie »
de 14h à 16h30</td><td rowspan="2">Laser Wood
RDV à 13h30</td></tr>
<tr><td>Création d'un jeu
« Connais-tu ta
commune »
16h30 à 18h</td><td>Duel de nerfs
16h30 à 18h</td><td>Atelier Lego
création du jardin
16h30 à 18h</td></tr>
</table>

Planning du CAJ

Du 10 au 14 août

	Lundi 10 août	Mardi 11 août	Mercredi 12 août	Jeudi 13 août	Vendredi 14 août
10h – 12h	Création d'un jeu « Connais-tu ta commune ? » 10h30 à 12h	Activités sportives 10h30 à 11h30	Jeu sur l'égalité Homme/Femme 10h30 à 12h	Atelier cuisine 10h30 à 12h	Création d'un jeu « Connais-tu ta commune ? » 10h30 à 12h
13h30 – 18h	Sortie vélo 14h à 17h30	**Initiation Escalade (Parkour) RDV à 13h30**	Initiation bateau télécommandé 14h à 16h	Activités sportives 14h à 16h	**Laser Wood RDV à 13h30**
			Escape game 16h à 18h	Street art 16h30 à 18h	Vendredi tout est permis 16h30 à 18h

NOTES

Tarif des activités

Le CAJ fonctionnera sous deux formules :

1ère formule :

Inscription avec un forfait à la semaine sur présentation de la notification CAF du Pas-de-Calais afin de bénéficier de la déduction de l'aide aux temps libres de 3,40 €/jour.

Les activités seront comprises dans le prix de l'inscription. Le choix de cette formule est conditionnée par la présence obligatoire des adolescents durant la journée complète (de 10h à 12h et de 13h30 à 18h).

Forfait pour les familles dont le coefficient CAF est inférieur à 617 €			Forfait pour les familles dont le coefficient CAF est supérieur à 617 €	
Forfait semaine	Forfait sans repas	Forfait avec repas	Forfait sans repas	Forfait avec repas
1er enfant	25,50 €	40,50 €	26 €	41,00 €
2e enfant	24,25 €	37,30 €	24,75 €	38,50 €
3e enfant et +	23 €	35 €	23,50 €	35,50 €

2e formule :

Une inscription par activités à choisir sur le planning des activités prévues sous réserve des places disponibles.

Activités	Tarif unique
Parkour	5 €
Bubble foot	10 €
Laser wood	5 €
Accrobranche	10 €

Information

Inscriptions

Elles se font sur le portail famille
« Myperischool » du site internet de la ville ou en mairie.

Horaires du CAJ

Le CAJ se situe à l'ESCALE (Boulevard Faidherbe) et ouvre ses portes de 10h à 12h et de 13h30 à 18h.

Rappel

Le dossier complet est obligatoire avant toute inscription sur myperischool. Toutes les réservations d'activités payantes sont à réaliser sur le portail famille ou en mairie.

Les jeunes inscrits aux activités doivent régulièrement venir au CAJ afin de consulter les éventuelles modifications du planning des activités (horaires, changements d'activités...).
Il est possible de réserver son repas du midi une semaine à l'avance (le mercredi avant 17h30 qui précède la semaine de consommation) avec ou sans forfait.

Si votre enfant est absent, un remboursement est possible uniquement en cas de maladie sur fourniture d'un certificat médical. Un jour de carence sera appliqué pour les vacances scolaires d'hiver, printemps, Toussaint et 3 jours de carences seront appliqués pour les vacances d'été.

Rappel du règlement

Les règles élémentaires en matière de respect et de discipline devront être acceptées par les parents et les enfants. Dans le cas où l'enfant commettrait un acte de détérioration du matériel ou des locaux, la responsabilité des parents pourra être engagée. Il en est de même s'il blessait un autre enfant, c'est pourquoi la souscription d'une assurance responsabilité est obligatoire. Ainsi tout comportement portant préjudice au bon fonctionnement des activités sera signalé en Mairie et fera l'objet, suivant la gravité des faits, de sanctions pouvant aller du simple rappel au règlement et ou d'un avertissement, jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitives. Aucun remboursement ne sera effectué.